

## **AVIS PUBLIC**

## PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 074

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance tenue le 7 novembre 2023, le Règlement numéro 074, intitulé « Règlement numéro 074 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ».

L'avis ministériel décrétant l'entrée en vigueur des règlements municipaux révisés sur la taxe municipale pour le 9-1-1 a été publié à la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec le 16 décembre 2023.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 18 décembre 2023

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE